



**CONSEIL MUNICIPAL
DE
FOUILLOUSE**

Compte Rendu de la séance en date du 24 octobre 2022

Étaient présents :

AYACHE Serge, BARNEAUD Marc, CAPELLO Anne, SERRES Hugues, BELET Jean-Patrice, GUISEPPI Claudine, REICHERT Daniel, WAGNER Michel, WARIN Gérard.

Absents : BARO Sophie (pouvoir donné à M. BELET Jean-Patrice)
ROBIN Cindy (pouvoir donné à M. SERRES Hugues)

Convocation du 17 octobre 2022

La séance présidée par Monsieur Serge AYACHE, Maire, s'est ouverte à 18h30.

Secrétaire de séance : REICHERT Daniel

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2022
Approuvé à l'unanimité des présents. (Pour 11)

❖ Modification de la délibération relative au prestataire pour l'instruction du droit des sols

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que nous avons eu un retour du contrôle de légalité de la Préfecture nous invitant à préciser certaines mentions de la convention avec le cabinet Chado notamment en matière de montant des prestations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une réécriture partielle de la délibération en précisant qu'il s'agit d'une convention fixée sur la base d'un marché à bon de commande, établi selon les tarifs unitaires de chaque prestation d'instruction.

Monsieur le Maire propose d'annexer la convention à cette délibération et précise que la moyenne annuelle du montant des prestations sera très largement inférieure au cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 21/09/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les modifications proposées et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires dans le cadre de la convention.

Approuvé à l'unanimité des présents. (Pour 11)

❖ Délibération sur la convention pour l'implantation d'une antenne TDF au bois communal de Tournoux

Monsieur le Maire rappelle brièvement l'historique de ce projet d'installation d'un site radioélectrique de télécommunications électroniques et de diffusion multimédia, portant à ce jour sur 6 antennes de diffusion de la TNT sur un secteur du bois communal de Tournoux. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des entretiens très positifs qu'il a eu avec les services d'IT 05 du Département afin d'évaluer le projet de convention comme souhaité

par le Conseil Municipal lors de la séance du 05 septembre.

Monsieur le Maire précise que la Convention de bail comporte le versement d'un loyer annuel comprenant une partie fixe et une partie variable en fonction du nombre d'opérateurs et de matériels installés sur l'antenne.

Il ressort de cette consultation que plusieurs points de la Convention pouvaient être largement renégociés. Ainsi, un rendez-vous a été fixé avec Monsieur Grimaldi, responsable du Patrimoine de TDF, en présence des responsables du service d'IT05 dans les bureaux de l'hôtel du département le lundi 10 octobre. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications conséquentes en termes de revalorisation financière et des réponses positives aux différents points de la convention soulevés lors de la séance du 05 septembre. Considérant que l'emplacement retenu pour l'implantation du site sur la parcelle A n°53, lieu-dit « la Pinée », d'une surface de 160m², ne pose pas de problème particulier d'usage et de voisinage,

Considérant que l'intérêt général de la collectivité est conforté notamment en termes de recette supplémentaire annuelle conséquente, estimée sur la durée du bail de quinze années à plus de 90 000 Euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (pour 11) émet un avis favorable à la signature d'un bail en faveur de TDF pour l'installation d'un site multimédia sur un pylône, et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

❖ **Délibération sur l'échange de terrains avec la famille Espié**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contexte de cet échange de terrains contre soulte et explique la nécessité de reprendre une délibération.

En effet, la famille Espié a, depuis, fait donation à leur fille Nathalie d'un certain nombre de terrains leur appartenant dont les parcelles cadastrées section A n°273 et 275.

Considérant que Madame Nathalie Espié, nouvelle propriétaire des parcelles, est favorable au maintien du principe d'échange avec soulte des parcelles susvisées,

Considérant que les frais respectifs des actes seront à la charge de Monsieur Bernard Espié et de Madame Nathalie Espié,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide

- d'approuver les échanges avec soulte tels que définis
- d'autoriser Monsieur le Maire à réceptionner et authentifier les actes administratifs correspondants et d'autoriser un adjoint dans l'ordre de leur nomination à signer lesdits actes, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de ces échanges.

❖ **Délibération sur la nouvelle proposition d'assurance SMACL/Aléassur**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est assurée auprès de la compagnie SMACL/Aléassur pour l'ensemble des risques : Responsabilité Civile, Protection juridique, Protection fonctionnelle, Dommages aux biens et Auto collaborateurs.

Monsieur le Maire précise que des modifications sont nécessaires pour se rapprocher au mieux des besoins réels de la collectivité. Ainsi, la station de pompage du réseau d'eau du col de Foureyssasse a été retirée des contrats du fait de la compétence remise à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance. De même, pour faire face aux risques grandissants de cyber criminalités liés à l'usage de plus en plus important de l'informatique et du numérique dans un contexte draconien des Règles Générales de la Protection des Données, notre assureur nous encourage vivement à s'entourer de précautions

supplémentaires en nous proposant l'option « Cyber Solutions ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil des différentes options proposées :

- avec ou sans franchise,
- avec ou sans auto collaborateurs,
- avec ou sans Cyber solution

Après avoir analysé les différentes options et leurs coûts, le Conseil Municipal a retenu l'option maximum N°6, à savoir sans franchise, avec la solution Cyber solution + et auto collaborateurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte la proposition de la SMACL option N°6 pour un montant de 1639,47€ et autorise le Maire à signer la proposition.

❖ **Décision Modificative Budgétaire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'évolution du dossier concernant l'enfouissement des lignes aériennes de France Télécom-Orange et XP Fibres surplombant la propriété de la famille Martin et de la suppression des poteaux supports, notamment celui particulièrement dangereux implanté en bordure de voirie.

Monsieur le Maire évoque les réunions sur le site avec le responsable de France Télécom et le personnel des routes du Département faisant apparaître l'intérêt d'un enfouissement total de ce réseau plutôt que le choix initial d'un mixte aérien et enterré bien que d'un coût global supérieur.

Ainsi, en accord avec France Télécom, il a été convenu que le génie civil d'enfouissement des réseaux sera effectué par une entreprise locale BC Terrassement, mieux disant, pour un montant de 11543 € HT, le restant dû vis à vis de l'opérateur étant de 784,05€ net.

Une subvention dans le cadre du fond de concours de l'Agglomération a été demandée et accordée pour un montant de 3874,23€, non prévue au moment de l'établissement du budget d'investissement. Le coût de l'opération pour la commune est de 8452,82€.

Le Conseil Municipal prend acte de cette évolution et valide, à l'unanimité des présents, la modification budgétaire.

❖ **Mise en conformité du site internet avec le RGPD**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du directeur de la société Piment Rouge, gestionnaire de notre site internet, de la nouvelle réglementation imposée par la CNIL nous demandant de changer certains modules existants.

Il apparaît qu'un grand nombre de sites internet utilisent « Google Analytics, Google ReCAPTCHA ou Cookies » ou encore les certificats SSL. C'est le cas du notre ! Ainsi, toutes les données collectées sont automatiquement enregistrées et envoyées sur des serveurs aux Etats-Unis !

Afin d'être en règle avec la CNIL et d'éviter de prendre le risque d'une plainte portée par une association très active pour le respect et le transfert des données, la société Piment Rouge, après avoir recherché et évalué des modules de remplacement compatible avec la CNIL, nous propose un devis comportant leur intervention sur notre site et comprendra :

- ▣ l'installation des nouveaux modules acceptés,
- ▣ le paramétrage de ces modules sur notre site,
- ▣ la modification des pages de mentions légales comprenant les nouvelles dispositions pour la CNIL
- ▣ une explication d'accès aux statistiques du nouveau module en remplacement de

Google Analytics

La société Piment Rouge informera également Mr Parsoud du CDG 05 qui est notre Délégué à la Protection des Données, des changements qui auront été effectués. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du coût de cette prestation d'un montant HT de 335,00€ et propose de se mettre en conformité pour sécuriser notre site. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve les modifications évoquées, valide le devis proposé et autorise Monsieur le Maire à passer commande.

❖ Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place de l'itinéraire « la Durance à vélo » qui reliera Briançon à Avignon et qui empruntera un secteur de la RD 119 sur Fouillouse depuis Tallard en direction de La Saulce. Cet itinéraire s'inscrit dans une démarche départementale avec la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance et les Communautés de Communes concernées de « la traversée à vélo des Hautes-Alpes ». Ainsi, deux panneaux indicateurs seront installés au carrefour en direction de la commune de La Saulce.

La communauté d'agglomération nous a adressé une facture concernant la participation communale pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, calculée au prorata de la participation du nombre de journée/enfant de Fouillouse. Cette facture d'un montant de 2208€ correspond à la période 2018/2021 pour 274 journées consommées pour 27 enfants. Nous nous réjouissons de l'usage de ce service par les enfants de Fouillouse. Toutefois, considérant que le montant de cette facture n'était pas prévisible lors de l'établissement du budget de fonctionnement 2022, le Conseil Municipal a demandé à Monsieur le Maire de consulter l'Agglomération. La directrice financière nous a spontanément proposé un étalement de cette facture en deux fois.

La Préfecture des Hautes-Alpes nous a adressé une information relative au coût de la scolarité pour les communes de Chateaufort, Lettret et Fouillouse, qui ne disposant pas d'école, leurs enfants résidents sont scolarisés dans les deux écoles de Tallard. Monsieur le Maire fait lecture de la lettre et évoque la tarification qui pourrait être appliquée si aucun accord ne se réalise entre les communes de Lettret et de Tallard au-delà de la phase d'arbitrage.

Monsieur le Maire évoque le projet de lotissement sur un terrain situé dans le prolongement du lotissement des Pins au quartier du Pré Bonnet pour une création de 5 à 6 logements. Un rendez-vous a été pris avec le promoteur et notre service d'instruction du droit des sols pour évaluer l'avant-projet.

Monsieur le Maire a sollicité le Conseil Municipal pour anticiper la date d'un prochain Conseil qui portera entre autre sur un premier débat d'orientation budgétaire et les perspectives d'investissement pour 2023. La date du 12 décembre a été retenue.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire, Serge Ayache

